

Communauté de Communes
du Comté de Grimont

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 12 septembre 2002

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni jeudi 12 septembre 2002 à 20 h 30 Salle des Fêtes à Besain sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents avec voix délibérative : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Dominique MENETRIER, André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Jean-Paul BUCHET, Pascal LAGALICE, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Cyril BINET, Monique BALLERY, Rémi CHEVENNEMENT, Robert TOURNIER, Gérard BOUDIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Michel VIEILLE, Michèle CLEMENT, Ghania MAYOT, Marie-Ange NICOULIN, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Claude BONNOT, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes), Paule JOLY (Maire de Le Chateley), Didier VANDERBECKEN, Thierry DUMONT, Nelly BUYS, Bernard BUHON.

Etaient Excusés : Gabriel PARIS, Yves DECOTE, Laurent THIERY, Monique REVERCHON, Yves LANDRY, René ANTOINE, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Pierre DENETRE, Jean-Louis DUFOUR, Olivier NICOD, Yves LUBRINA, Denis MEUNIER, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Robert LACROIX, Joël CHASSOT, Robert PENETRA, Augustin MONNERET, Hubert MOTTET, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Stéphane BONNOTTE, Jacques LHOMME, Marie-Pascale VASSET, Jacqueline NOURDIN, Jean-Claude COLLIN, Anny JEANNIN, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Marc METIFEU.

Etaient absents : Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Pierre-Yves COLNOT, Claude RENAUDIN, Martine MEYNIER, Gérard BULLE, Chantal GOUDEY, Alphonse KLUR, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Gérard BOUDIER

★★★★★

Monsieur Pascal LAGALICE, Maire de Besain souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur Yves-Marie LHEMANN rappelle le drame qui a frappé la commune de Grozon ce jour (2 habitants sont décédés) et associe la Communauté de Communes du Comté de Grimont à la peine de la population et des élus.

1 / Procès verbal de la séance du 26 juin 2002

Le procès verbal de la séance du 26 juin 2002 est adopté à l'unanimité sans observation.

2 / Dossier DDR (Dotation de Développement Rural)

Une circulaire préfectorale du 30 juillet 2002 informe que les dossiers relatifs à l'attribution d'une DDR pour 2002 doivent être déposés au plus tard le 15 septembre 2002.

Monsieur André LAMBERT, délégué aux affaires économiques expose les conclusions de la commission des affaires économiques réunie le 9 septembre. Monsieur Philippe MULLER, gérant de la SARL Le Moulin de Vaux, actuellement locataire de l'atelier artisanal "bâtiment relais" de la Communauté de Communes du Comté de Grimont souhaite agrandir le bâtiment actuel de 150 m² pour augmenter la surface d'emballage et de stockage.

L'estimation de ces travaux s'élève à 120 000 € HT et une subvention au titre de la DDR d'un maximum de 66 % peut être accordée.

D'autre part, lors de la construction de la première tranche, le plan de financement avait été calculé et le bail commercial établi avec une subvention DDR prévisionnelle de 40 % alors que l'aide accordée n'a été que de 25 %.

Il conviendra donc de refaire un bail complet pour amortir la 1^{ère} tranche avec une reprise de 15 % de DDR non attribuée et la 2^{ème} tranche.

Suite à différentes interventions de Messieurs Robert TOURNIER et Thierry DUMONT, il est précisé que le montage du projet aura lieu après analyse des documents comptables et de la situation de l'entreprise (Monsieur Robert TOURNIER propose d'instruire une demande de subvention au titre du FEDER).

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de réaliser cette extension dont le coût maximum est estimé à 120 000 € HT et de demander une subvention DDR pour ce projet.

3 / Avenant au contrat du chargé de mission

Un poste d'agent de développement agro-alimentaire et de chargé de mission pour la communauté de communes a été créé par délibération le 16 mai 1998 pour une période courant du 1^{er} mars 1999 au 30 septembre 2001. Ce contrat a été prolongé d'une année pour permettre à la communauté de communes de redéfinir ses missions suite à son élargissement géographique.

Aujourd'hui les missions de l'agent de développement ont beaucoup évolué pour être entièrement consacrées au Pays depuis le 1^{er} avril 2002.

Le chargé de mission travaille avec un cabinet spécialisé afin d'élaborer une charte de territoire qui doit être terminée le 31 décembre 2002 au plus tard. Afin de permettre à l'agent d'accompagner le cabinet, il est proposé de prolonger son contrat de 3 mois.

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger le contrat de l'agent jusqu'au 31 décembre 2002. Le Président informe par ailleurs l'assemblée de la décision de Monsieur Bernard GSELL de quitter la région, et de ne pas solliciter de renouvellement de contrat après le 1^{er} janvier 2003.

4 / Avenant à la convention ACEIF - charte de territoire

Dans le cadre de la préparation du Pays, le cabinet ACEIF est chargé d'établir une charte de territoire. Pour différentes raisons, le délai initial n'a pas été tenu et notamment la complexité du sujet, la période électorale ainsi que des problèmes internes inhérents au cabinet (réponse à la question de Monsieur Robert TOURNIER°.

Afin de permettre au cabinet de terminer la charte, l'assemblée décide à l'unanimité, par un avenant, de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2002.

5 / Questions et informations diverses

- Monsieur Robert TOURNIER interroge le Président sur :
 - Le nombre définitif de Pays dans le département. Concernant le Pays du Revermont, le Président rappelle combien il est identifié et identifiable, et regrette que le canton de Villers-Farlay ne l'ait pas rejoint,
 - L'urgence à recruter un animateur pour mener à bien les projets : le Président n'est pas tout à fait d'accord sur l'analyse. Toutefois, il rappelle que les réflexions sur l'avenir de la Communauté de Communes du Comté de Grimont doivent être concomitantes, les 3 commissions spéciales travaillent actuellement, et les recrutements devront correspondre aux besoins exprimés par les commissions.
Cette question est reprise par Messieurs Jean-François GAILLARD et Roland CHAILLON.

- Numérisation du cadastre: un élu demande le point en matière de signature de la convention avec EDF et France Telecom.
Réponse du service, hors séance : Le 14 août et le 5 septembre, il a été transmis à la DGI pour la numérisation du cadastre :
 - les délibérations et conventions des communes d'Abergement-Le-Petit, Buvilly, Chamole, Grozon, Miéry, Tourmont et Villerserine,
 - la délibération de la commune d'Aumont,
 - La commune de Saint-Lothain a adressé une demande individuelle,
 - La commune de Neuville n'a pas encore délibéré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Gérard BOUDIER

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional